

COMMUNE DE GUMBRECHTSHOFFEN

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

du 20 juin 2014

Sous la présidence de M. Fernand FEIG, Maire,

Etaient présents : CHOQUET Brigitte, CRONIMUS Georges, DUCHMANN Estelle, DUDT Claudia, FELDEN Carole, GOETZ Jean-Marc, HOHL Jacky, JOST Nicolas, KLEIN Sylvie, LASSAUGE Carine, RUDLOFF Jean-Louis, WEISSGERBER Pierre, WENGER Alexandre,

Membres excusés : BAUER Caroline, HOHL Jacky

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du 20 mai 2014
2. Désignation des délégués aux élections sénatoriales du 28 septembre 2014
3. Commission communale « chasse »
4. Subvention école
5. Achat matériel informatique
6. Motion SNCF
7. Rapport d'activités SCOTAN
8. Cadeaux départs
9. Divers

Point rajouté:

- Contrat tracteur

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Point 1 : Approbation du procès-Verbal du 20 mai 2014
--

Le procès-verbal du 20 mai 2014 est adopté à l'unanimité.

Point 2 : Désignation des délégués aux élections sénatoriales du 28 septembre 2014

1. Mise en place du bureau électoral

Monsieur Fernand FEIG, maire, a ouvert la séance.

Mme Estelle DUCHMANN a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Le maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré treize conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Le maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir MM Fernand FEIG et Jean-Louis RUDLOFF ; MM WENGER Alexandre et JOST Nicolas (les plus jeunes)

2. Mode de scrutin

Le maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il a rappelé qu'en application des articles L. 289 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans

panachage ni vote préférentiel. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Le maire a rappelé que les délégués sont élus parmi les membres du conseil municipal et que les suppléants sont élus soit parmi les membres du conseil municipal, soit parmi les électeurs de la commune.

Le maire a indiqué que conformément aux articles L.284 à L.286 du code électoral, le conseil municipal devait élire trois délégués et trois suppléants.

Avant l'ouverture du scrutin, le maire a constaté qu'une liste de candidats avait été déposée.

3. Déroulement du scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposé lui-même dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller, le président a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

4. Élection des délégués et des suppléants

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants	13
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	13

Candidat tête de liste	Suffrages obtenus	Nombre de délégués obtenus	Nombre de suppléants obtenus
FEIG Fernand	13	3	3

Point 3a : Commission communale « chasse »

Le Conseil Municipal, décide de désigner les personnes suivantes en qualité de membre de la commission communale de la chasse :

- FEIG Fernand
- CRONIMUS Georges
- RUDLOFF Jean-Louis

Point 3b : Produit de la chasse

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- D'organiser une consultation écrite des propriétaires ayant à se prononcer sur l'affectation du produit de la chasse ;
- De proposer l'abandon du loyer de la chasse à la Commune pour paiement des dépenses d'intérêt général ;

Point 4 : Subvention pour voyages scolaires – SEBASTIAN Ludivine

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que Ludivine SEBASTIAN est placée en internat à l'École Régionale du Premier Degré (ERPD).
L'établissement organise un voyage de découverte à Paris fin juin et la commune est sollicitée pour le versement d'une subvention.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :
DECIDE d'attribuer une subvention de 5 € par jour, soit 5€ x 2 jours = 10 €

Point 5 : Achat matériel informatique – secrétariat mairie

Vu l'ancienneté du matériel informatique à la mairie et les problèmes rencontrés quotidiennement en raison des dysfonctionnements, il est demandé au conseil de se prononcer sur l'achat d'un nouvel ordinateur pour le secrétariat de la mairie.

Le conseil municipal, décide, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- D'acquérir un nouvel ordinateur
- De consulter des prestataires informatiques
- De prévoir un montant de 1.300 € au compte 2183 « matériel de bureau et matériel informatique » au budget par décision modificative
- Autorise le Maire à signer le bon de commande

Point 6 : Motion SNCF

Le Conseil Municipal adopte la motion pour la modernisation de la ligne ferroviaire Haguenau-Niederbronn inscrite au Contrat de Plan 2014-2020, et notamment sur la possibilité de réunir les financements nécessaires.

Point 7 : Rapport d'activités du SCOTAN

Le conseil municipal, prend acte du rapport d'activités du SCOTAN, présenté par M. le Maire.

Point 8 : Cadeaux de départ

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du départ à la retraite de Mme Catherine BEYER, professeur des écoles adjointe à Gumbrechtshoffen, ainsi que de M. Claude PLONKA, Secrétaire de Mairie depuis 38 ans.

A cette occasion, le Maire propose d'organiser une petite cérémonie pour chaque départ.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité,

- L'organisation d'une collation
- L'achat d'un cadeau d'une valeur maximum de 1.000 € pour M. Plonka
- D'imputer les dépenses au compte 6232 du budget général

Point 9 : Contrat tracteur

Le tracteur actuel étant devenu inutilisable en raison de nombreuses pannes irréparables dues à l'ancienneté, le conseil municipal, en attendant de se prononcer sur son remplacement,

- Accepte le contrat de location d'un tracteur d'occasion au prix de 15 € TTC l'heure d'utilisation ;
- Autorise le Maire à signer l'avenant au contrat d'assurance y relatif ;

Point 10 : Divers

- Une rencontre avec l'ABRAPA aura lieu le 12 septembre prochain.
- Le Maire propose de célébrer le 70^{ème} anniversaire de la Libération de la Commune en 2015.
- La commission communication se réunira le 10 juillet 2014 à 19h.
- Le projet de garde des enfants avant les nouveaux horaires d'école a été défini pour une période expérimentale allant jusqu'aux vacances de la Toussaint.